

# LE MONTET

## Actualités



Lettre d'Informations Municipales

Juillet 2009

N° 52

Editorial par Jean-Pierre Jeudy, Maire

Le Montet renaît en ce mois de Juillet. Après de longs mois de travail, le Conseil et l'équipe municipale sont heureux de l'ouverture de notre restaurant. Le départ est prometteur et tout laisse à penser que les soucis sont oubliés. Dans la même période, la Communauté de Communes ouvre une série d'expositions qui permettront aux voyageurs de s'arrêter dans notre village. Je vous invite à faire une visite au point informations touristique où tout est intéressant et cela mérite un détour.

Par ailleurs, l'adhésion du conseil à 1.2.3, Bocage ouvrira d'autres activités différentes de la Communauté de Communes. Mon amitié pour Yves Simon et ma sympathie pour Marie-Françoise Lacarin n'ont d'égal que mon souhait de laisser exprimer les bonnes volontés. La politique dans un village de 520 habitants s'exprimera le jour des élections. En attendant, il est de mon devoir de laisser s'exprimer les bonnes idées de chacun et surtout leur dévouement pour l'ensemble de nos concitoyens.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

A la Maison de Retraite, Monsieur Pichon et moi-même avons embauché un agent de sécurité travaillant au sein d'une société spécialisée. Dans un premier temps, le prix de journée ne sera pas augmenté mais cette dépense diminuera le résultat d'exploitation de l'établissement. Cette embauche apporte un peu plus de sérénité et elle comble en partie les besoins de sécurité demandés par la commission. Cette situation est provisoire et le conseil d'administration devra statuer sur les futures propositions de la nouvelle direction.

Le départ de Monsieur Pichon va donner lieu à un appel à candidatures qui sera lancé dès son départ. En attendant une nouvelle nomination, Mireille Bonnet que tout le monde connaît assurera la Direction par intérim.

### Le Montet au rythme des TAMTAM !



Lorsque le bulletin paraîtra, le rendez-vous avec le Festival Culture du Monde de Gannat sera passé, mais ceux qui auront pu assister à ce rendez-vous en garderont un très bon souvenir. Le tirage au sort qui avait eu lieu en Mars nous avait attribué un groupe venant de Russie (c'était de vieilles connaissances) heureusement nous avons pu faire un échange avec la ville d'Aigueperse et c'est ainsi que nous avons eu le plaisir de recevoir deux groupes venant de la Côte d'Ivoire : c'était le groupe « Nigui Saff K Dance » et les masques Zaouli et Flaly. D'entrée, le contact avec les deux groupes a été excellent et après avoir donné un mini spectacle à la maison de retraite, où ils ont enchanté nos anciens, qui s'ils avaient eu les jambes de leur vingt ans, auraient certainement esquissé un pas de danse.

Comme chaque année maintenant, les familles d'accueil les ont admirablement reçus et leurs sourires au retour de ce repas en disaient long. Certains avaient même apprécié une très bonne eau de vie à plus de 50° offerte généreusement. Quant à moi, qui avait à ma table le patron de ce groupe, je fus stupéfait quand je l'ai vu absorber de très grandes cuillères de pâte de piment qu'il m'avait demandé pour relever quelque peu le plat de poulet aux morilles confectionné par « Cédric ». Le spectacle qu'ils nous ont offert fut admirable, plein de couleurs et de mouvements et notamment la seconde partie où la démonstration de Mapouka, danse dont l'originalité réside dans le blocage de tout le corps et où seul le fessier des danseuses ondule au rythme du Tamtam. D'ailleurs, à l'invitation des danseuses et des danseurs, une partie du public est montée sur scène pour esquisser quelques pas de ce Mapouka.

Enfin, alors que l'orage menaçait, le chef du groupe m'avait promis que la danse du Masque inhiberait les risques de pluie et effectivement, ceux-ci n'ont éclaté que tard dans la nuit alors que tout le monde était rentré la tête encore pleine des rythmes africains.

Dominique RUSSO

(suite des nouvelles de l'association art et culture sur Le Montet Associations)

# Le Budget

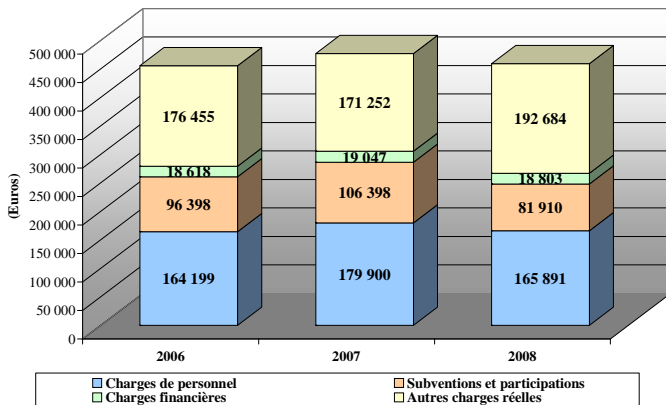
Comme nous l'avons déjà dit, il était impératif de marquer une pause dans les investissements. C'est pourquoi, en 2008, nous nous sommes contentés de terminer les programmes en cours. Cela nous a permis d'assainir nos finances et ainsi de rembourser en grande partie la ligne de trésorerie. Nous espérons ne plus avoir recours à cette facilité et pouvoir la rembourser intégralement d'ici la fin de l'année.

Bien sûr, il y a beaucoup à faire mais avant de s'engager, le Conseil Municipal a souhaité connaître ses marges de manœuvre et pour ce faire, a demandé à la Trésorerie du Montet d'établir une analyse financière.

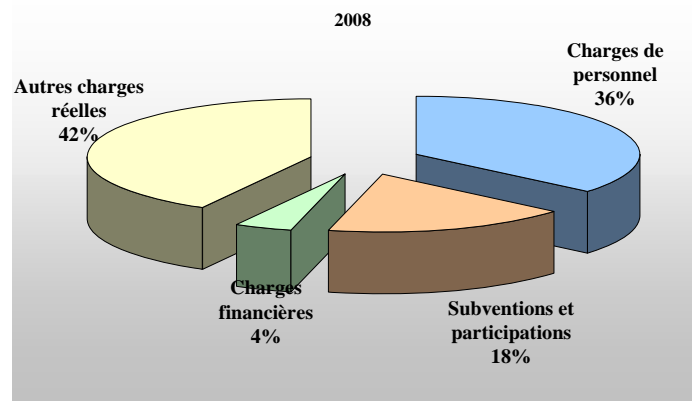
Les tableaux qui vont suivre sont donc issus du document établi à cette occasion.

## 1. Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

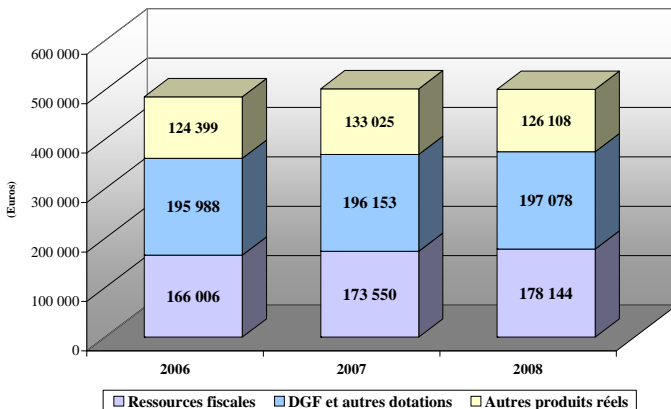
Evolution des charges réelles (montant)



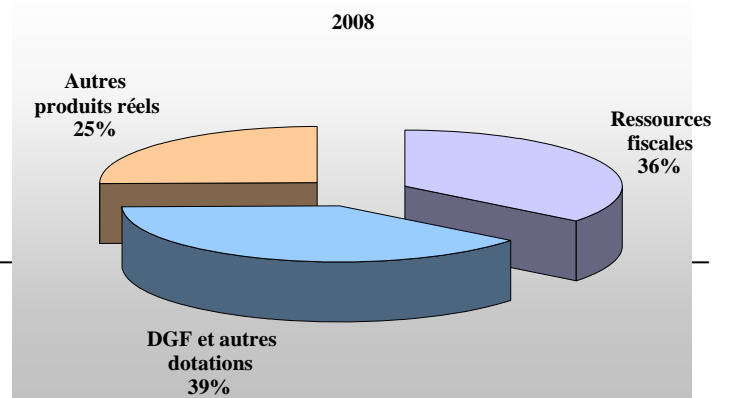
Structures des charges réelles



Evolution des produits réels (montant)



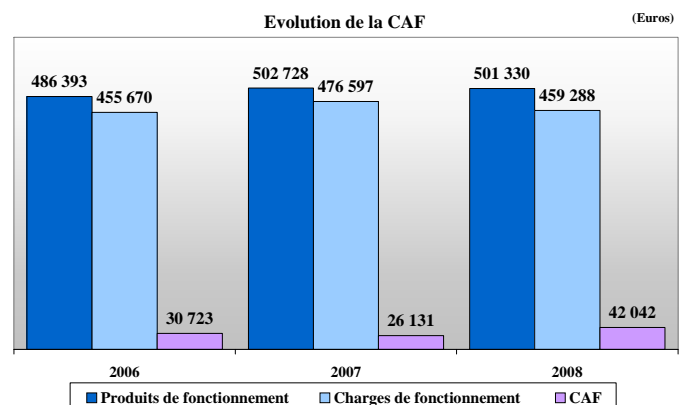
Structure des produits réels



## 2. Capacité d'autofinancement (CAF)

Elle représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement ...). Cette capacité d'autofinancement, que l'on peut considérer comme une épargne, doit prioritairement couvrir le remboursement du capital de la dette.

Evolution de la CAF



en K€	année de référence						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
charges à caractère général ( 011)	167	170	174	177	181	184	188
frais de personnel ( 012)	166	172	175	179	183	186	190
participations et subventions	82	100	89	82	83	84	85
annuité de la dette	39	35	35	33	33	33	33
autres charges	26	26	27	27	28	28	28
<b>TOTAL des charges</b>	<b>480</b>	<b>503</b>	<b>500</b>	<b>498</b>	<b>508</b>	<b>515</b>	<b>524</b>
fiscalité directe ( 7311)	170	177	181	184	188	192	195
autres produits fiscaux ( 73 sauf 7311)	8	7	7	7	7	7	7
DGF ( 741)	169	171	173	174	176	178	180
autres dotations et participations ( 74 sauf 741)	28	27	27	27	27	27	27
autres produits	126	120	122	125	127	130	133
<b>TOTAL des produits</b>	<b>501</b>	<b>502</b>	<b>510</b>	<b>517</b>	<b>525</b>	<b>534</b>	<b>542</b>
<b>épargne nette</b>	<b>21</b>	<b>-1</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>18</b>

**Commentaires :**

En 2009, les participations et subventions sont relativement élevées, du fait d'une subvention d'équilibre au budget restaurant prévue pour 23 000 €; par contre, compte-tenu de la reprise de l'établissement, la subvention de 13 000 € programmée en 2010 n'a plus lieu d'être et l'épargne nette prévisible serait de 23 000 € au lieu de 10 000 €

**4. Capacités d'investissement de la commune pour les années futures**

Compte-tenu de l'épargne disponible, la nouvelle annuité, qui en tout état de cause n'interviendrait qu'à compter de 2011 ne doit pas être supérieure à 18 000 €. Avec une hypothèse de taux à 5.5 % sur 15 ans, cela représente un montant d'emprunt de 180 000 €. Sur la base d'un taux minimum de subvention de 20 % du montant HT, la capacité totale d'investissement pour la période de 2010-2013 se limite à 230 000 € HT. Cette somme pourra éventuellement être majorée du fonds de roulement dont la commune disposera au moment de l'opération d'investissement.

Le montant des dépenses réalisables étant à peu près ciblé, la Municipalité doit maintenant faire des choix.

Nous vous tiendrons informés des priorités qui auront été retenues.

Alain PERRIER

**SIVOM Eau et Assainissement**

L'assemblée générale du SIVOM a eu lieu le 27 mars au centre d'élevage de Meillard. Les budgets primitifs 2009, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2008 ont été approuvés à l'unanimité.

**Eau** : trois principaux travaux ont été inscrits :

- le renouvellement du réseau (travaux effectués par les agents du SIVOM)
- le programme DUP 2008/2009 (champ de captage de Contigny)
- l'enquête publique du périmètre de protection de la ressource sur le champ de captage de Contigny.

A titre indicatif, les tarifs 2009 sont HT :

- Abonnement : 50 €
- de 0 à 2 000 m<sup>3</sup> : 1.06 €
- de 2 001 à 10 000 m<sup>3</sup> : 0.76 €
- au-delà de 10 000 m<sup>3</sup> : 0.63 €

**Assainissement non collectif (SPANC)** : Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (révisée par la loi du 30 décembre 2006) imposant aux communes de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC), la commune du Montet a transféré cette compétence au SIVOM.

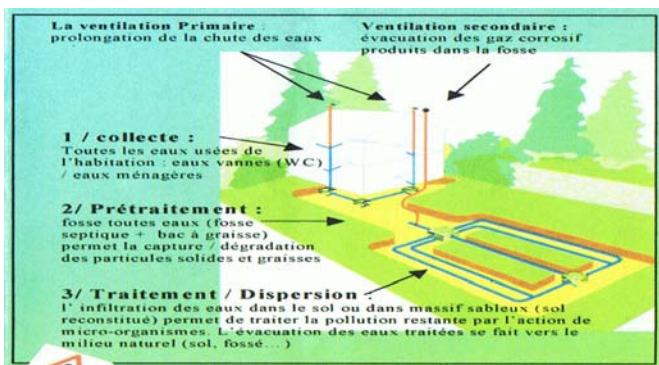
Dans le cadre de la mise en place de ce SPANC, il est indispensable de procéder à un état des lieux précis des installations individuelles. Le SIVOM a confié cette mission à un bureau d'études.

Dans un premier temps, afin d'expliquer le déroulement des visites diagnostiques, des réunions publiques d'informations seront organisées.

Dans un second temps, le bureau d'études retenu prendra contact avec les foyers concernés pour fixer un rendez-vous à domicile.

Il est bien précisé que toutes les informations collectées resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre du fonctionnement du SPANC. Ce travail s'étalera sur deux ans. Le nombre d'installations à contrôler a été estimé à 23 pour Le Montet. Une participation de l'ordre de 20 Euros sera demandée pour chaque installation.

Marcelle TOURET

**L'assainissement non collectif qu'est ce que c'est ?**

Les eaux pluviales sont obligatoirement séparées du système d'épuration pour ne pas perturber le fonctionnement des bactéries. A l'intérieur de la fosse toutes eaux, un préfiltre est présent, c'est le fusible de sécurité qui permet aux matières d'être piégées dans la fosse et évite le colmatage des drains en aval. La partie traitement doit être positionnée de manière réfléchie : il ne doit pas y avoir de circulation sur sa surface, qui doit rester libre et aérée, pas de piétinement réguliers d'animaux, pas de stockage de bois etc....

Jacky LABBE

## AGENDA

**1er août:** Concours de pétanque des AFN.

**8 et 9 août:** Exposition annuelle des travaux du club Soleil d'Automne.

**19 août :** don du sang

**12 septembre :** soirée organisée par les conscrits

**19 et 20 septembre:** Fête patronale: Exposition d'arts, Brocante, feu d'artifice

**10 octobre :** forum des associations

**17 octobre :** Concours de belote, organisé par le club Soleil d'Automne.



## DÉCHETTERIE

Mardi, mercredi et samedi de 8 h à 12 h  
Jeudi et vendredi de 14 h à 18 h

**Collecte des objets encombrants :**  
**Jeudi 27 août 2009**

S'inscrire en Mairie jusqu'au 21 août.



## PERMANENCES

**Assistante Sociale :** Chaque mardi, de 9h 30 à 11h 30.

**Sécurité Sociale :** Sur rendez-vous, au 04 70 48 37 61.

**Pact Arim :** 2e et 4e mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h (dans les locaux de la Communauté de Communes).

**Mission Locale :** Tous les jeudis de 9h15 à 12h (dans les locaux de la Communauté de Communes).

**Député :** Une fois par mois à la Mairie (en général dernier vendredi, le matin). La permanence parlementaire de Jean MALLOT se situe 60 rue Victor Hugo, à St Pourçain sur Sioule  
Téléphone:04.70.45.44.68.

**Madame Lacarin, Conseillère Générale :** Permanences dans les communes du canton, suivant planning, affiché en mairie.

## Peau neuve pour la boulangerie !

Ça y est, l'été est là ! A cette occasion, notre boulangerie a fait peau neuve. En effet, dans le cadre de l'aménagement du bourg, des couleurs chaudes et sobres ont habillées la boutique aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur ; ce qui aurait pu paraître des vacances pour certains lors de la fermeture pour travaux, n'en étaient pas vraiment pour Patrick et Fabienne !

Et pour l'été, ils nous proposent une formule repas pour personnes pressées : 1 sandwich + 1 boisson + 1 pâtisserie ou 1 sandwich + 1 boisson à un prix intéressant.

La boulangerie est parée pour passer un été agréable en votre compagnie !



Sylvie DUBOIS

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public

Du mardi au vendredi,  
de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à  
17 h.

## HORAIRES D'OUVERTURE

### DE L'ETUDE DU NOTAIRE

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h

### DE LA POSTE

de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30 (départ du courrier à 15 h 10)

le samedi de 9 h à 12 h (départ du courrier à 13 h)

### DU CREDIT AGRICOLE

Mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h 30

### DE LA TRESORERIE

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30

le vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

## Réouverture de la croisée des chemins



Ne cherchez plus votre route, la Croisée des chemins a réouvert ses portes

Pour trouver M. et Mme Govignon, nul ne sert de croiser les chemins, il se situe au Montet.

Depuis 15 ans dans l'hôtellerie, nos restaurateurs vous proposent une cuisine de tradition et régionale, des menus simples et variés. Tout l'été, le restaurant vous accueille dans une ambiance conviviale. Un banquet ou autre manifestation ne cherchez pas plus loin.

Pour tout renseignement : 04-70-20-14-32

Fabienne VEDRINE

